

**Conseil Municipal du
Vendredi 05 juillet 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DUBOSQ, Maire.

Présents : Mesdames LANDELLE. LEBOSSÉ. LEROUX. LEHAIN. BOUDOT.
Messieurs HAUPAIS. DE SUTTER. GIROT. SALLES. LEVALLOIS. LENOËL

Excusés : Mesdames BRUNET. CHARPIN. Monsieur BACON.

Procuration : Monsieur BACON donne procuration à Monsieur DE SUTTER.

Madame CHARPIN donne procuration à Monsieur HAUPAIS.

Madame BRUNET donne procuration à Monsieur DUBOSQ.

Madame BOUDOT a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mai 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

Rénovation thermique de la mairie : choix des entreprises :

DELIBERATION N° 202100045

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel de devis lancé pour la rénovation thermique de la mairie, la Commission travaux s'est réunie le 23 juin 2021 afin d'examiner les offres des entreprises. Elle a choisi les entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1	Gros œuvre, carrelage	MOUTON	10 503,00 €	12 603,60 €
2	Menuiseries extérieures	B'PLAST	1 932,43 €	2 038,71 €
3	Menuiseries intérieures, isolation, plafonds, doublages, plancher	JBM BAT	27 152,27 €	32 582,72 €
4	Plomberie	VIEL	428,00 €	513,60 €
5	Electricité, Chauffage	JEANNE	12 087,81 €	14 505,37 €
TOTAL			52 103,51 €	62 244,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Transformation du complexe communal : Choix des entreprises :

DELIBERATION N° 202100046

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel de devis lancé pour la transformation du complexe communal, la Commission travaux s'est réunie le 23 juin 2021 afin d'examiner les offres des entreprises. Elle a choisi les entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1	Gros œuvre, carrelage	MOUTON	6 840,86 €	8 209,03 €
2	Menuiseries extérieures	B'PLAST	5 640,95 €	5 951,20 €
3	Menuiseries intérieures, isolation, plafonds, doublages, plancher	JBM BAT	6 450,75 €	7 740,90 €
4	Plomberie	VIEL	1 995,39 €	2 394,47 €
5	Electricité, Chauffage	JEANNE	2 592,92 €	3 111,51 €
TOTAL			23 520,87 €	27 407,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Personnel communal :

Mise en place du Compte Epargne Temps :

DELIBERATION N° 202100047

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les modalités proposées par M. le Maire. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail. Des formulaires type (demande d'ouverture, alimentation,...) seront élaborés.

Prolongation de l'emploi saisonnier :

DELIBERATION N° 202100048

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prolonger l'emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 17 juillet au 13 août 2021 inclus.

Nouvel emploi permanent :

Monsieur le Maire informe du recrutement de Monsieur DESCHATEAUX Vincent et propose d'engager ce nouvel agent technique en tant que stagiaire, avec titularisation au bout d'un an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de garder sa position initiale et décide d'établir un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable, à partir du 16 août 2021.

M. le Maire donne lecture de la fiche de poste liée ce nouvel emploi. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Renouvellement régie communale :

Considérant sa délibération du 29 janvier 2021 relative au renouvellement de la régie communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. SALLES Fabien régisseur titulaire et Mme LEHAIN Catherine régisseur suppléant.

Bayeux Intercom :

Commande Publique – Mobilité – Convention de mandat pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de Bayeux Intercom desservant des **voies d'intérêt communal**

DELIBERATION N° 202100049

L'EPCI a délibéré en mars dernier en faveur d'une prise de la compétence mobilités. Le développement des mobilités actives constitue un des six champs d'actions comprises dans cette compétence.

Aussi, la Communauté de Communes Bayeux Intercom va prochainement **lancer une consultation pour l'élaboration d'un diagnostic des mobilités et d'un schéma directeur cyclable sur son territoire desservant des voies d'intérêt communautaire**. Un schéma directeur cyclable est un outil de planification visant à déterminer et programmer le développement de liaisons cyclables sur le territoire.

Les communes de Bayeux Intercom sont concernées par cette étude au titre de leur compétence voirie.

Bayeux Intercom souhaite pouvoir également **intégrer les communes membres du territoire à ce projet en leur proposant une étude de leur maillage cyclable communal.**

A ce titre, l'ensemble des communes membres du territoire de Bayeux Intercom ont été sollicitées afin qu'elles puissent manifester leur intérêt pour cette « Etude du maillage cyclable des communes ».

La Commune de Subles a répondu favorablement au même titre que les communes d'Agy, Arganchy, Bayeux, Magny-en-Bessin, Port-en-Bessin-Huppain, Saint-Vigor-le-Grand, Sommervieu, Subles, Vaucelles, Vaux-sur-Aure et Vienne-en-Bessin.

La prestation globale vise à :

- confirmer et affiner les enjeux liés à la mobilité sur le territoire au travers d'un diagnostic global des mobilités, (phase 1)
- élaborer un schéma directeur cyclable sur le territoire de Bayeux intercom, desservant des voies d'intérêt communautaire (phase 2) et des **voies d'intérêt communal (phase 3)**.

Les objectifs sont de :

- préparer efficacement la prise de la compétence mobilités par Bayeux Intercom.
- augmenter significativement la part modale du vélo, particulièrement sur les déplacements de moins de 10km, au travers notamment d'un développement des aménagements cyclables et des services associés. Une telle démarche se veut bénéfique à la fois pour la santé et le budget des habitants, pour l'accès de ces derniers aux équipements et services et plus globalement pour l'environnement.

Aussi, la Communauté de communes Bayeux Intercom propose de coordonner et d'animer dans son suivi l'intégralité des prestations objet de la phase 3 « Etude du maillage des Communes ».

Par conséquent, il est nécessaire de contractualiser entre les différentes parties un contrat sous la forme **d'une convention de mandat**.

Ainsi, en tant que mandataire, Bayeux Intercom serait notamment chargé de lancer la consultation, de notifier le marché au nom et pour le compte des communes adhérentes à la phase 3 mais aussi d'exécuter le marché pour le compte de ces mêmes communes, de percevoir la totalité des subventions éventuelles émanant de l'ADEME, la DREAL Normandie et l'ARS Normandie et de procéder au paiement du prestataire retenu.

Les communes adhérentes à cette phase 3 seront associées aux différentes phases de passation notamment lors du choix du prestataire et dans le suivi de la prestation.

L'estimation globale de la prestation représente la somme de **60 000 euros HT** répartis comme suit :

- 15 000 € pour le diagnostic global des mobilités (phase 1)
- 25 000 € pour l'étude des aménagements d'intérêt communautaire (phase 2)
- **20 000 € pour l'étude des aménagements d'intérêt communal (phase 3)**

En cas de subventions perçues par Bayeux Intercom, relatives à la phase 3, une refacturation du restant à charge sera opérée auprès des communes adhérentes. Dans le cas contraire, l'intégralité de la phase 3 sera refacturée auprès des communes adhérentes.

La refacturation se fera sur la base de l'offre financière du prestataire retenu, détaillée par commune et au prorata du nombre de km linéaires concernés.

La consultation fera l'objet d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette délégation sont formalisées par le projet de convention joint à la présente délibération.

A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'acter** la participation de la Commune de Subles à l'Etude du maillage cyclable communal issue de la consultation l'élaboration d'un diagnostic des mobilités et d'un schéma directeur cyclable sur son territoire desservant des voies d'intérêt communautaire et des voies communales
- **D'acter** la convention de mandat ci-jointe concernant l'étude du maillage cyclable communal
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) :

M. le Maire informe avoir proposé le projet cœur de bourg au CRTE et confirme l'inscription par BAYEUX INTERCOM.

Affaires diverses :

- **Futur lotissement de Brunville :** M le Maire précise que les travaux devraient débuter en octobre.
- **Futur lotissement, rue Desmant :** présentation du plan du projet de demande de permis d'aménager.
- **Conseil Municipal des Jeunes :** 9 jeunes de la commune ont été élus. Une première réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu en septembre. Ils seront également invités lors d'un Conseil Municipal, en tant qu'observateurs.
- **Discothèque OCTAVIA :** cet établissement pourra réouvrir ses portes à compter du 09 juillet 2021, sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité qui aura lieu le jour même.
- **Contrôles de vitesse :** du 5 mars au 11 mars, des relevés de vitesse ont été effectués, rue Desmant, par l'agence routière. Les relevés indiquent une vitesse moyenne de 64 km/h pour les véhicules légers, avec des pics de vitesses excessifs sur les heures de retour du travail et les horaires d'entrée et sortie de l'école. La gendarmerie effectuera des contrôles.
- **Stationnement des gens du voyage :** M. Le Maire a pris un arrêté interdisant le stationnement des résidences mobiles sur le territoire de la commune. Une aire d'accueil aménagée pour les gens du voyage existe à Bayeux.
- **Forum des associations :** prévu l'année dernière, celui-ci est reporté au 11 septembre 2021. Il sera l'occasion de présenter officiellement l'équipe municipale et du CMJ.
- **Bons fournitures scolaires :** A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation pour les bons de rentrée scolaire pour les élèves qui entrent dans les collèges et lycées de Bayeux
- **Entretien des locaux :** le contrat avec la société assurant le ménage prendra fin le 7 octobre 2021 et ne sera pas renouvelé. Suite à l'embauche du salarié permanent, le ménage sera de nouveau fait par les employés communaux.
- **Cimetière :** deux réclamations sur la propreté du cimetière ont été enregistrées. Le problème se situe entre les tombes. M. le Maire rappelle que les espaces communaux sont faits et le nettoyage du reste est à la charge des propriétaires des concessions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.